



**APPEL A PROJET**  
**Mission d'assistance technique**  
**à la mise en œuvre de la convention de partenariat 2010-2012**  
**entre le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et l'Etat et le**  
**Ministère de la Justice**

**CAHIER DES CHARGES**

Décembre 2009

## 1. Contexte.

Dans le prolongement du volet justice du Contrat de plan Etat - Région 2000-2006, le Conseil régional Paca, les cours d'appel d'Aix En Provence, Nîmes et Grenoble, ainsi que les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires et de la protection judiciaire de la jeunesse, ont souhaité poursuivre leur collaboration en signant une convention de partenariat pour les années 2007 - 2009 et 2010 - 2012.

La démarche de partenariat scellée par cette convention, doit « permettre d'apporter une réponse à l'ensemble des citoyens du territoire de manière concertée, en s'appuyant sur une analyse et une évaluation partagée des besoins ». Les actions soutenues dans le cadre de la convention contribuent à la réalisation de trois grands axes prioritaires :

- Garantir l'accès au droit et à la justice
- Soutenir le parcours d'insertion sociale, scolaire et professionnel de jeunes, auteurs ou victimes de violences ou d'actes de délinquance
- Lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion des personnes détenues

Pour ce faire un comité technique de pilotage a été nommé, il est composé des représentants de chacun des partenaires du contrat. Il assure le suivi de la convention et veille à :

- informer et sensibiliser les juridictions, services, collectivités locales et partenaires sur l'existence du présent accord et sur la nécessité de veiller à son articulation avec le programme régional de solidarité urbaine, les contrats urbains de cohésion sociale, les contrats locaux de sécurité, les programmes expérimentaux de la Direction Interministérielle à la Ville et de L'Agence Nationale de Cohésion Sociale et pour l'Egalité des Chances,
- expertiser les actions visant à mettre en oeuvre les orientations fixées par cette convention,
- valider les financements mobilisés, par chacun des partenaires signataires, au soutien des actions retenues dans le cadre du présent contrat,
- dresser un bilan annuel du programme action réalisé,
- assurer une coordination régionale des organismes et associations intervenant au titre de chacun des axes prioritaires du présent contrat, afin de favoriser leur formation, l'information et les échanges d'expérience

Chacun des partenaires signataires de la convention s'est engagé à la mise en place d'un secrétariat commun de ce comité technique de pilotage et souhaitent confier au Groupement d'intérêt public Espace Compétences, centre de ressources au service des politiques d'emploi et de formation, une mission d'assistance à la mise en oeuvre de la convention de partenariat à partir du 7 janvier 2010.

## 2. La commande : cahier des charges.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le GIP Espace Compétences recherche des prestataires (deux équivalents temps plein) avec le profil suivant :

- expérience professionnelle significative dans les domaines du droit, de la sécurité urbaine, des politiques judiciaires de la ville et des politiques publiques de prévention de la délinquance, et/, ou du développement social urbain
- bonne connaissance du fonctionnement des instances judiciaires
- bonne connaissance des collectivités locales et des politiques de développement des quartiers
- capacités rédactionnelles (comptes rendus, synthèse...) et maîtrise de la bureautique

Les prestataires retenus accompagneront le GIP Espace compétences à mettre en place une **mission d'assistance technique renforcée** auprès du comité technique de pilotage Ministère de la justice Conseil Régional.

Cette assistance permettra d'accroître les capacités d'action du comité technique de pilotage en :

- assurant une mission d'assistance technique renforcée sur l'accès aux droits et l'aide aux victimes
- augmentant les capacités d'animation des territoires départementaux par la mobilisation de réseaux associatifs ou communaux impliqués pour des actions de formations, de développement des compétences, pour les publics précités
- apportant une assistance technique aux acteurs locaux (conseil en montage de projet pour les cellules justice ville départementales, les CSLPD, les associations, et les services départementaux

Cette mission d'assistance technique consistera plus particulièrement à :

- assurer le secrétariat du groupe référent, notamment pour l'organisation de ses réunions mensuelles et de réunions départementales avec des acteurs et opérateurs intervenant au titre des axes prioritaire de la convention, la rédaction des comptes rendus de réunions, etc.
- contribuer à l'animation du partenariat (coordination avec les juridictions, services, collectivités locales et partenaires)
- organiser des rencontres régionales permettant des échanges d'expériences entre les acteurs d'un champ,
- assister le comité technique de pilotage dans le suivi du programme d'actions mis en œuvre sur les territoires,
- effectuer la coordination régionale des intervenants au titre de l'axe 1 - accès au droits et aide aux victimes,
- actualiser la fiche méthodologique définissant les modalités de fonctionnement du partenariat (article 5 de la convention),

- élaborer des cadres d'interventions régionaux en fonction des programmes d'actions choisis par le comité technique de pilotage,
- apporter une aide à la création et au développement des nouveaux dispositifs entrant dans le cadre de la Convention justice région pour les cellules justice ville départementales, les CSLPD, les associations, et les services départementaux (selon besoins)
- participer à la mise en place des outils d'évaluation et de suivi partagés
- participer à l'élaboration d'un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention

Cette assistance technique pourra être sollicitée par le comité technique de pilotage pour organiser :

- les réunions mensuelles du comité technique de pilotage
- les réunions de la Cellule Justice Ville 13
- les réunions départementales (notamment celles dans les Bouches Du Rhône, les Alpes de Haute Provence, les Alpes Maritimes)
- les comités de pilotage des actions émergeant sur la convention justice région
- une rencontre régionale

Cette mission se déroulera **du 7 janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010**.

Les prestataires retenus seront coordonnés par le GIP Espace Compétences, et seront en relation avec les responsables locaux des différents segments de la justice, les différents services du Conseil Régional et les différents partenaires intéressés par ces politiques de prévention et de sécurité (Etat, collectivités locales et territoriales, associations).

### **3. Informations complémentaires au cahier des charges.**

La convention qui sera établie avec les prestataires retenus, précisera les conditions de règlement : sur facture présentée fin de mois échu accompagnée d'un compte rendu d'exécution détaillé, payable à 30 jours maximum.

Pour toutes informations complémentaires d'ordre technique, il est possible de contacter le CARIF Espace Compétences (Chantal NAMI, chargée de mission 04.42.82.43.28 ou 06 08 93 79 35 – [cnami@espace-competences.org](mailto:cnami@espace-competences.org)).

#### **4. Modalités de réponse.**

Les réponses au présent appel à projet seront adressées par courrier électronique ou courrier postal :

**CARIF ESPACE COMPETENCES – GIP –**

Centre de vie Agora

BP 1002 – ZI Les Paluds

13400 AUBAGNE

[cnami@espace-competences.org](mailto:cnami@espace-competences.org)

Tél : 04.42.82.43.20

Fax : 04.42.82.43.32

**AU PLUS TARD LE 4 JANVIER 2010 – 10H30**

Les réponses seront instruites sur la base des critères hiérarchisés comme suit :

- Expérience de l'organisme dans le domaine concerné et/ou dans le cadre d'une démarche similaire.
- Clarté et cohérence de la proposition
- Rapport qualité prix.